

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BRACIEUX

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété relatif à la Signalisation Routière,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière Livre I – 1^{er} et 8^{ème} parties,

Vu la demande de Monsieur PAGES François, représente l'entreprise CEBTP Tours, chez Sogelink, TSA 70011-69134 DARDILLY Cedex, pour une intervention de sondage amiante sur la chaussée,

Considérant que pour permettre les travaux cités en objet, la chaussée sera empiétée et la circulation sera perturbée dans la commune de Bracieux, rue de Candy, RD n°60, une journée entre le 22 avril au 29 avril 2024.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire (l'entreprise CEBTP) est autorisé à occuper le domaine public communal, en vue d'une intervention de sondage amiante sur la chaussée, rue de Candy, RD n°60, commune de Bracieux.

ARTICLE 2 : La circulation des piétons et des véhicules sera perturbée sur le bord de la chaussée, rue de Candy, RD n°60, une journée entre le 22 avril 2024 au 29 avril 2024.

La circulation habituelle pourra être rétablie sans préavis dans la mesure où l'état d'avancement du chantier le permettra.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à la sécurité du chantier, à la circulation des véhicules et des piétons, sera mise en place par les soins de l'entreprise de la SOA.

ARTICLE 5 : La chaussée et les dépendances devront être rétablies dans leur état initial.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Une ampliation sera adressée à :

- Gendarmerie de Bracieux, 29 bis rue de Candy 41250 BRACIEUX,
- Mr PAGES François, Chez Sogelink-TSA 70011-69134 DARDILLY Cedex
- Mairie de BRACIEUX

Fait à Bracieux, le 15 avril 2024

Le Maire,

Hélène PAILLOUX

